



Commune de Souleuvre en bocage
Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
La Graverie - Le Bény-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

COMMUNE DE SOULEUVRE EN BOCAGE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ET DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune : www.souleuvreenbocage.fr.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 3 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 6 mars 2025. Il a été établi avec la volonté :

- de stabiliser l'augmentation des dépenses de fonctionnement à caractère général tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès du Département, de la Région, de l'Etat et de l'Europe, chaque fois que possible ;
- de ne pas augmenter les taux d'imposition dans un contexte économique qui impacte déjà fortement le pouvoir d'achat et la qualité de vie des français ;
- de conserver une capacité d'autofinancement pour investir dans des équipements et travaux de modernisation de notre patrimoine utiles à la population ;

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.





Commune de Soulevre en bocage

Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
La Graverie - Le Bény-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

I. La section de fonctionnement

A) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, loyers, locations de salle, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux (2023 : 3 283 132 € ; 2024 : 3 512 299 € ; 2025 : 3 551 831 €) ;
- Les dotations versées par l'Etat (DGF 2023 : 2 503 887 € ; DGF 2024 : 2 572 526 € ; *Prévisions 2025 : 2 553 293 €*) ;
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 8 980 774.31 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 48.09 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 7 962 133.57 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement (1 018 640.74 € en 2024), c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.





Commune de Souleuvre en bocage

Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
 La Graverie - Le Bény-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
 Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
 Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

B) Les principales dépenses et recettes de la section

DEPENSES		BP 2024	CFU 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	3 069 921,00	2 365 116,20	3 296 300,00
012	Charges de personnel et assimilés	4 041 500,00	3 829 134,19	4 041 400,00
65	Charges de gestion courante	1 078 175,99	944 243,54	1 086 605,37
66	Charges financières	136 000,00	110 896,84	135 500,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	2 308,09	10 000,00
68	Dotations aux amortissements et prov.	56,10	56,10	0,00
042	Opérations de section à section	566 905,61	566 905,61	460 418,23
014	Atténuation de produits	144 045,00	143 473,00	146 745,00
023	Virement section investissement	3 905 709,90	-	4 193 031,40
TOTAL		12 952 313,60	7 962 133,57	13 370 000,00

RECETTES		BP 2024	CFU 2024	BP 2025
002	Excédent fonctionnement	4 153 449,28		4 468 529,14
13	Remboursement sur rémunérations	33 500,00	170 679,24	52 500,00
70	Produits des services	727 155,00	819 724,88	760 450,00
731	Fiscalité locale	3 670 908,00	3 734 596,30	3 750 331,00
73	Impôts et taxes	579 422,00	579 422,00	559 316,00
74	Dotations et participations	2 961 552,00	2 976 892,46	2 904 961,00
75	Autres produits de gestion courante	787 122,73	663 687,47	818 645,97
77	Produits exceptionnels divers	13 292,60	12 283,60	4 000,00
78	Reprises sur amort., dépréciations & provisions	0,00	0,00	385,45
042	Opérations de section à section	25 911,99	23 488,36	50 881,44
TOTAL		12 952 313,60	8 980 774,31	13 370 000,00

C) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 :





Commune de Souleuvre en bocage

Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
La Graverie - Le Bény-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 3 387 880 € dont :

	BASES prévisionnelles 2025	TAUX	PRODUITS en €
Taxe sur le foncier bâti	5 617 000.00	47.00 %	2 639 990.00
Taxe sur le foncier non bâti	1 731 000.00	35.27 %	610 524.00
Taxe d'habitation sur résidences secondaires et logements vacants	722 600.00	19.01 %	137 666.00
TOTAL			3 387 880.00

Ces taxes concernent les ménages

D) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 2 553 293 €. Notons qu'à la date de préparation du budget, le montant des dotations accordées à la commune pour 2025 n'était pas connu. Les sommes prévues correspondent donc à des sommes prévisionnelles.

II. La section d'investissement

A) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement sportif, à la réfection du réseau d'éclairage public...).





Commune de Souleuvre en bocage

Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
 La Graverie - Le Bény-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
 Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
 Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

B) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP 2024	CFU 2024	BP 2025
Déficit	956 141,78 €	-	47 383,42 €
Opérations financières	698 072,31 €	467 563,37 €	716 485,14 €
Opérations d'ordre de transfert	25 911,99 €	23 488,36 €	50 881,44 €
Opérations patrimoniales	100 000,00 €	-	100 000,00 €
Opérations d'investissement	6 345 873,92 €	1 809 363,33 €	7 245 250,00 €
TOTAL	8 126 000,00 €	2 300 415,06 €	8 160 000,00 €

Recettes d'Investissement	BP 2024	CFU 2024	BP 2025
Affectation du résultat	1 525 133,87 €	1 525 133,87 €	703 560,88 €
Virement du fonctionnement	3 905 709,90 €	-	4 193 031,40 €
Recettes financières	989 649,18 €	547 772,06 €	1 304 683,69 €
Opérations d'ordre de transfert	557 613,01 €	566 905,61 €	460 418,23 €
Opérations patrimoniales	100 000,00 €	-	100 000,00 €
Subventions & Dotations	1 047 894,04 €	569 290,48 €	792 305,80 €
Emprunts			606 000,00 €
Opérations d'investissement	-	71,40 €	-
TOTAL	8 126 000,00 €	3 209 173,42 €	8 160 000,00 €

C) Les principaux projets de l'année 2025





Commune de Souleuvre en bocage

Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
La Graverie - Le Bénvy-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

Opérations non individualisées	352 000,00 €
Opération 10 : Médiathèque – Bibliothèques	3 000,00 €
Opération 12 : Travaux routiers	2 117 500,00 €
Opération 13 : Stades de football	72 000,00 €
Opération 14 : Gymnase Bénvy-Bocage	25 000,00 €
Opération 15 : Aménagement city-stades	36 000,00 €
Opération 16 : Défense incendie	594 000,00 €
Opération 17 : Accessibilité bâtiments	17 500,00 €
Opération 18 : Salles des fêtes	911 900,00 €
Opération 19 : Eglises & cimetières	675 600,00 €
Opération 20 : Autres bâtiments publics	752 250,00 €
Opération 21 : Groupes scolaires	297 000,00 €
Opération 22 : Services Techniques	359 000,00 €
Opération 23 : Equipement Siège & mairies	40 500,00 €
Opération 24 : Recomposition bocagère	88 000,00 €
Opération 25 : Aménagement urbains & paysagers	80 000,00 €
Opération 27 : Site de la Souleuvre	130 000,00 €
Opération 29 : Foire d'Etouvy	2 500,00 €
Opération 30 : Effacement réseaux & Eclairage	237 000,00 €
Opération 32 : Maison de services	126 000,00 €
Opération 33 : Gymnase Saint Martin des Besaces	88 500,00 €
Opération 34 : Gymnase de la Graverie	80 000,00 €
Opération 37 : Centre de loisirs	160 000,00 €

D) Les subventions d'investissements prévues

Elles s'élèvent à 792 305,80 € dont :

- de l'Etat : 273 572,88 € ;
- de la Région : 6 162,52 € ;
- du Département : 437 978,00 € ;
- Autres : 74 592,30 €.





Commune de Soulevre en bocage

Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
La Graverie - Le Bény-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

A) Recettes et dépenses de fonctionnement : 13 370 000 €

B) Recettes et dépenses d'investissement : 8 160 000 €

Elles sont réparties comme suit :

- Dépenses : Crédits reportés 2024 : 1 409 283.26 €
Nouveaux crédits : 6 750 716.74 €
TOTAL : 8 160 000.00 €

- Recettes : Crédits reportés 2024 : 753 105.80 €
Nouveaux crédits : 7 406 894.20 €
TOTAL : 8 160 000.00 €

C) Principaux ratios

- *Dépenses réelles de fonctionnement / population* : 841.41 €
- *Recettes réelles de fonctionnement / population* : 1 017.75 €
- *Encours de dette / population* : 478.94 €
- *DGF / population* : 292.70 €
- *Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement* : 0.52
- *Dépenses de fonct. et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonct.* : 0.88
- *Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement* : 0.20
- *Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement* : 0.47
- *Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement* : 0.11

D) Etat de la dette

Capital restant dû au 01/01/2025	Annuité de l'exercice	
	Capital	Charges de l'intérêt
4 209 426,25 €	434 889.14 €	102 717.88 €





Commune de Soulevre en bocage
 Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
 La Graverie - Le Bénvy-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
 Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
 Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

Les budgets annexes

• ACCUEIL DE LOISIRS -----

DEPENSES		BP 2024	CFU 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	109 650,00	96 055,16	122 700,00
012	Charges de personnel et assimilés	180 474,51	167 198,65	214 723,82
65	Autres charges de gestion courante	3 646,47	1 450,63	2 376,18
67	Charges exceptionnelles	2 00,00	127,65	200,00
68	Dotations aux amort. et provisions	29,02	29,02	-
TOTAL		294 000,00	264 861,11	340 000,00

RECETTES		BP 2024	CFU 2024	BP 2025
002	Excédent fonctionnement	57 095,63	-	80 409,86
13	Remboursement sur rémunérations	-	-	-
70	Produits des services	77 904,37	77 721,87	78 399,60
74	Dotations et participations	159 000,00	210 453,47	181 000,00
78	Reprises sur amort., dépréciations	-	-	190,54
TOTAL		294 000,00	288 175,34	340 000,00

LOTISSEMENTS

- Comptes Financiers Uniques 2024 :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT			RESULTAT CUMULÉ FIN 2024
	Recettes	Dépenses	Résultat	
Lot. Le Bourg Ste-Marie Laumont	-	-	-	89 862.94
Lot. Le Champ Montier Le Tourneur	38 503.85	9 270.48	29 233.37	64 054.86
Lot. Les Callunes Bénvy-Bocage	-	-	-	-34 546.81
Lot. La Graverie	1 325.14	4 400.28	- 3 075.14	92 086.72
Lot. Le Houx Campeaux	383 447.94	383 447.94	-	2 214.02





Commune de Soulevre en bocage

Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
 La Graverie - Le Bénvy-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
 Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
 Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

	SECTION D'INVESTISSEMENT			RESULTAT CUMULÉ FIN 2024
	Recettes	Dépenses	Résultat	
Lot. Le Bourg Ste-Marie Laumont	-	-	-	-11 197.52
Lot. Le Champ Montier Le Tourneur	9 270.48	-	9 270.48	84 014.60
Lot. Les Callunes Bénvy-Bocage	-	-	-	-66 823.36
Lot. La Graverie	-	30 308.01	- 30 308.01	110 231.02
Lot. Le Houx Campeaux	380 511.44	431 688.84	- 51 177.40	-91 674.36

- Budgets Primitifs 2025 :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Lot. Le Bourg Ste-Marie Laumont	110 446.27	110 446.27	11 197.52	11 197.52
Lot. Le Champ Montier Le Tourneur	87 544.32	87 544.32	84 014.60	84 014.60
Lot. Les Callunes Bénvy-Bocage	151 807.80	151 807.80	184 084.35	184 084.35
Lot. La Hersendièrre La Graverie	126 035.46	126 035.46	113 306.16	65 149.04
Lot. Le Houx Campeaux	434 671.97	434 671.97	552 138.27	552 138.27

Fait à Soulevre en Bocage, le 4 avril 2025
 Le Maire, DECLOMESNIL Alain



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.



